

La « nouvelle » politique du Département et des communes garantit-elle un changement de résultats ?

Les coupes d'arbres vont-elles cesser ?

NON, rien dans la nouvelle demande du Département (que suivront sans doute certaines Communes) n'empêche véritablement les propriétaires destinataires des courriers de **préférer couper leurs arbres** (ou les arbres du département en cas de confusion) plutôt que de les élaguer. Cette éventualité n'est même pas évoquée dans les courriers. Les gens sont sensés à la fois bien comprendre quoi élaguer et comment le faire et intégrer également l'intervention d'un organisme mal connu. Et bien entendu **sans avoir la moindre idée des coûts** ! Donc les arbres vont continuer dans leur grande majorité à tomber le long des routes corréziennes !

Les entreprises vont continuer également à proposer leurs services de coupe d'arbres, dont le coût pourra toujours être compensé par quelques hectares bois et bosquets complémentaires cédés gracieusement.

C'est également aux propriétaires de s'assurer que leurs arbres ne sont pas protégés à un titre ou à un autre, démarche qui n'est pas à la portée du premier venu.

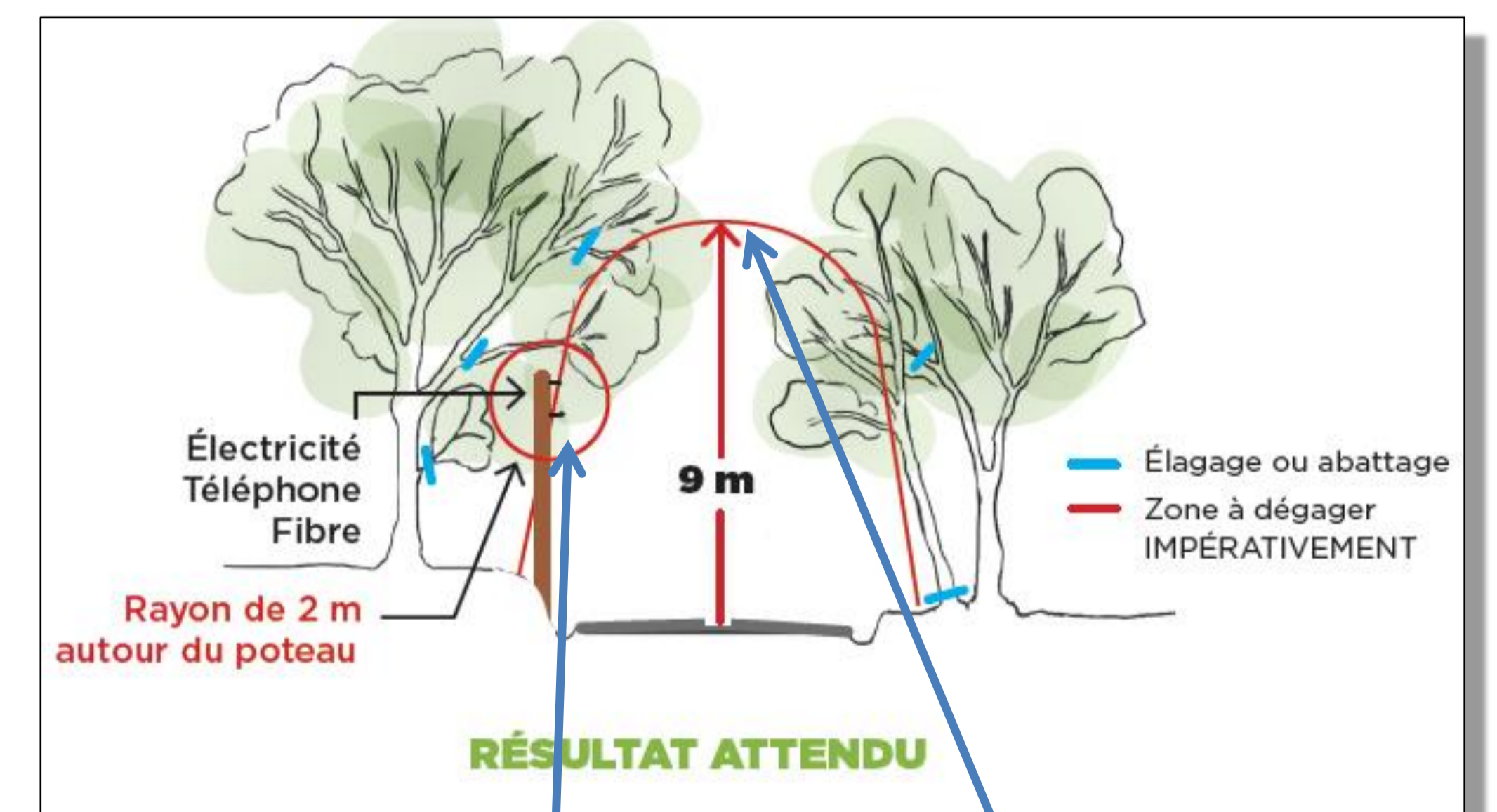
Et bien entendu le Département continue **d'agiter la menace d'exécution d'office** en cas de propriétaires récalcitrants et celle de l'application du Code Civil devant les tribunaux ! (rappelons que ce dernier ne s'applique pas aux arbres riverains des voies publiques).

A-t-on la garantie que les élagages seront bien faits ?

NON, ni les schémas techniques proposés (ou imposés ?), ni le recours à l'ASAFAC ne garantissent les résultats des chantiers d'élagage. On continuera à voir des travaux non conformes, avec des arbres mutilés et aussi rendus **plus dangereux** qu'avant élagage.

Pour les élagages des arbres appartenant au Département, et en particulier les arbres d'alignement, rien ne garantit que le travail sera fait correctement, de manière mesurée et respectueuse. Les exemples des travaux déjà réalisés laissent craindre le pire. **Et l'ambition d'élaguer des dizaines de milliers d'arbres en une seule saison ne peut qu'annoncer une terrible catastrophe.**

Il faut bien comprendre que ces arbres ne sont pas la propriété ni de l'exécutif actuel, ni des services routiers, ni des élus des communes : il s'agit **d'un bien commun**, d'un patrimoine de la Corrèze et donc de tous les habitants. **Ils doivent être traités avec le plus grand soin et avec une compétence technique sans faille !**



Le schéma d'élagage systématique et obligatoire imposé par les Services du Département est générateur de forts impacts et sera très coûteux. Il est techniquement contestable et ne servira pas à grand-chose : la plupart des routes ont déjà leur gabarit routier parfaitement dégagé !

Le dégagement à 2m des câbles est le double de ce que demandent les opérateurs pour les télécommunications et la basse tension !

La « voute » demandée à 9m est tout à fait excessive et inutile. La commodité de passage est largement assurée si on se contente de 6 m. Il faut rappeler que le gabarit routier officiel sur RD est de 4.10m !